



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Directeur
du SDMIS
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2022-20

Lyon, le 25 juin 2022,

Objet : Prolongation du délai d'inscription au concours de sergent SPP de Lyon

Monsieur le Directeur,

L'arrêté n°1810-2022 fixant la liste des candidats admis au concours d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels de la zone de défense et de sécurité sud session 2022, est retiré en raison d'une fraude avérée lors des épreuves orales d'admission, ce qui a engendré une rupture d'égalité entre les candidats.

14 lauréats sont issus de notre établissement, le SDMIS et il était évident pour ces agents de ne pas candidater au concours de sergent de Lyon.

Or, le PCASDIS 66 a pris la décision d'annuler l'épreuve d'admission (épreuve orale) le 24 juin soit le lendemain de la date butoir d'inscription.

Rappelons que la période d'inscription était fixée du 10 mai 2022 au 23 juin 2022 (préinscription en ligne jusqu'au 15 juin).

Face à cette situation totalement injuste, nous vous prions de bien vouloir débiter les démarches auprès des organisateurs du concours de sergent, permettant ainsi de réouvrir les inscriptions aux concours de sergent et de ne pas léser nos collègues ayant réussi leur concours.

Convaincus de l'intérêt que vous portez à nos demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL